Image not found or type unknown

suis-je obligé de payer PA + frais de scolarité + internat ?

Par **nono6969**, le **09/02/2020** à **13:51**

Bonjour, je suis séparé depuis 2014 et je donne une pension alimentaire de 400€/mois pour ma fille de 17 ans. Ma fille va depuis la rentrée dans un lycée privé (avec mon accord) mais elle l'a mise en internat (sans mon accord) alors qu'elle pourrait rentrer tous les jours chez sa mère. Aujourd'hui elle me demande de payer la moitié de l'école avec l'internat en plus de mes 400€ déjà versés. A noter que ma pension annuelle paie l'école en totalité et qu'il lui reste encore environ 800 €.
Au final, le fait d'être en internat, nous avons les mêmes charges exceptés les vêtements. A noter, que je paie la mutuelle, des habits, des sorties...
Est-ce que je suis obligé de payer la moitié ? est-ce que je dois revoir le JAF et qu'est ce que je peux demander ? pour être au plus juste et pas avoir l'impression de tout payer...
et que faire si à la rentrée prochaine, si je ne paie pas, elle m'envoie le dossier d'inscription pour m'obliger à payer et du coup la totalité ?

Merci à vous pour votre aide

Par **Visiteur**, le **09/02/2020** à **14:21**

Bonjour
Vous pouvez effectivement prendre contact avec le JAF, via ce formulaire.JAF

Par **lolo1955**, le **05/03/2021** à **19:00**

Bonjour, avez-vous eu une réponse car je suis dans le même cas que vous? Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés